

Compte-rendu du COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2025

Le jeudi 18 décembre 2025, le comité syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni à 17h en session ordinaire sous la présidence de Mme Géraud

Présents :

Mme Eva Géraud, présidente du SMIX

Mmes Nadège Barthe-De-La-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Marie-Corinne Fortin, Margot Lapeyre, Michelle Lavit, Marie-Claire Malroux, Christelle Oiseau, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas, Sandrine Subreville,

MM. Gilles Cormignon, Ghislain Espitalier, Bernard-Olivier Habermeyer, Yves Le Poec, Christophe Testas, Laurent Vandendriessche

Pouvoirs :

Mme Marie-Louise At par Mme Marie-Claire Malroux

Mme Colette Barsalou par M. Laurent Vandendriessche

M. Justin Larue par M. Gilles Cormignon

Mme Catherine Rabou par M. Christophe Testas

M. Alain Soriano par Mme Eva Géraud

Excusés :

Mmes Claudie Bonnet, Anne Dubier, Fabienne Ménard, Anne Sourdin, Dany Portes,

MM. Grégory Avérous, Bernard Moulin-Riberprey,

Mme Géraud constate que le quorum est atteint et peut valablement délibérer. Elle remercie les membres du comité syndical présents comme ceux qui assistent en visio (Mme Laurence Senegas,

Elle donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Finances :

- **ROB – Eléments de cadrage budgétaire 2026** : le rapport sur les orientations budgétaires 2026 donne un éclairage sur l'environnement financier des activités d'enseignement et d'éducation artistique portées par le Conservatoire en 2025.

Il met en perspective les prévisions d'équilibre budgétaire pour 2026 et décrit les moyens de financement du SMIX. Le rapport est joint en annexe.

Mme Géraud rappelle aux membres de la commission des finances présents, qu'ils pourront apporter leur écho le cas échéant et donne la parole à M. Rozès.

M. Rozès reprend l'annexe à la note de synthèse (ROB) et donne quelques éléments d'informations :

Il revient sur la réalisation de l'exercice 2025 et indique un résultat positif de 30 000€ et que les droits d'inscription amènent une recette supplémentaire de 30 000€ par rapport au prévisionnel ce qui permet d'atteindre l'objectif de recettes. L'idée est de ne pas proposer aux collectivités membres d'augmenter encore la participation des familles sur la grille tarifaire en 2026.

Pour les dépenses, l'exécution du budget permet de faire une économie de 28 000€ (dont 21 000€ sur les charges du personnel).

Concernant l'exercice 2026 (section d'investissement), il rappelle que le Département n'a pas souhaité participer au financement, en rappelant à juste titre, que pendant 4 ans il avait amené une grosse manne financière sur cette section (près de 200 000€).

Il informe l'assemblée que le SMIX arrive aux limites de ce qui est soutenable pour lui en termes de moyens humains et dit qu'un travail a déjà été fait sur la réorganisation de certaines filières. A ce stade, toute nouvelle mesure tendant à la baisse des moyens mis à disposition conduira à un fonctionnement altéré ou à une diminution de l'offre de service.

Il rappelle en outre l'obligation de mettre en place une aide à la complémentaire santé pour les agents à compter du 1^{er} janvier 2026 (coût près de 20 000€) et souligne l'augmentation des 3 points CNRACL, qui entraîne une dépense supplémentaire de 51 000€.

Il rappelle que ces deux mesures, viennent impacter les dépenses de fonctionnement. A noter, que sans ces deux mesures, à périmètre juridique constant, le budget augmente de 0.23% (par rapport à 2022).

Il se veut toutefois rassurant et précise que ces charges supplémentaires ne seront pas entièrement répercutées sur les collectivités adhérentes, mais il souligne que c'est de plus en plus compliqué.

Pour faire un point sur le budget RH en 2026, il rappelle qu'il est construit sur la base d'une diminution horaire (passage à 80% du DGS et départ en retraite du Directeur Pédagogique). La projection sera de l'ordre de 4 072 676 € (le mois d'octobre servant de base au calcul).

Il rappelle que le GVT (glissement vieillesse technicité) tient compte des avancements d'échelon (majorité de catégorie A et B au Conservatoire, alors que dans les autres collectivités ou intercommunalités, il y a une majorité d'agents en catégorie C) et représente un volet important (20 000€/an).

S'agissant de la section d'investissement, il indique que les collectivités de l'Albigeois, de la CACM et de la CCTA, pourraient être sollicitées à hauteur de 20 000€ (7 000€ pour l'Albigeois et la CACM et 6 000€ pour la CCTA). Les élus ayant la possibilité de faire un autre choix, une discussion sera ouverte avec eux, mais s'ils ne souhaitaient pas apporter ce financement, cela entraînerait de fait moins de possibilités de dépenses de matériel et instruments.

M. Cormignon (CCTA) indique qu'il en a déjà référé à sa collectivité et qu'il n'y aurait pas de problème à priori, d'inscrire ces 6 000€.

Le DGS rappelle également que la contribution du Département est une recette importante

dans le budget. L'enveloppe accordée sera la même qu'en 2023, soit 1 810 000€, dont 20% de cette enveloppe (362 000€) qui sera répartie aux aides aux antennes (notamment rurales ou péri-urbaines).

Une inquiétude subsistait sur la participation de la DRAC qui devait être moins importante (30% en moins, notamment pour l'EAC). Il rappelle que c'est Mme Auboiron qui gère ce dossier tous les ans, afin de solliciter une participation annuelle de la DRAC à hauteur de 160 000€. Celle-ci sera finalement de 150 000€ en 2025 (plus que ce qui avait été annoncé). Elle sera rétablie sur le budget 2026.

Le budget primitif qui sera présenté en février prochain pourra pourtant s'équilibrer et pourra arriver à 4 900 000€ maximum. A noter que la commande faite par les élus est tenue, à savoir qu'il n'y aura aucune augmentation des heures d'enseignement -dont coordination de départements-

M. Rozès donne d'autres éléments d'information à programmer en 2026, notamment la valorisation des locaux et indique que la dernière commission des finances a souhaité mettre en avant les moyens mis en œuvre par les collectivités et indique qu'un recensement pourrait être fait sur l'ensemble des membres adhérents.

Mme Boucabeille rappelle l'importance en effet que serait de valoriser les efforts que font les collectivités et notamment celle des locaux (prise en charge des frais d'entretien, de chauffage...) et de les communiquer aux concitoyens, qui n'en saisissent pas forcément l'importance et qui ne se rendent pas compte des efforts fournis par les collectivités, au-delà des subventions.

M. Rozès confirme en effet que ce serait intéressant de voir le volume que représenterait ces mises à disposition pour chacun des membres adhérents et que l'exemple de l'Albigeois pourrait servir de base.

Mme Boucabeille souhaite compléter ses propos en rajoutant qu'il faut jouer la transparence les uns envers les autres et rappelle que tous membres adhérents donnent des moyens techniques.

Mme Géraud demande s'il y a d'autres remarques ou d'autres questions.

Mme Sénégas prend la parole et demande si, par rapport au renouvellement du matériel notamment, un plan pluriannuel a été travaillé pour le maintien du niveau des instruments et des outils informatiques nécessaires à la continuité du service.

M. Rozès répond par l'affirmative pour le matériel scénique et de régie, et qu'une dépense a été programmée de l'ordre de 10 000 €/an (matériels de régie, son et lumière). Toutefois, un travail reste à faire pour les instruments sur l'ensemble des antennes et sur le parc informatique (pas très important mais qui inclut une partie « serveur » qui demandera quelques efforts en 2026).

Mme Sénégas souligne que ça peut être intéressant de connaître aussi, à travers ce diagnostic, l'état du parc instrumental.

En réponse à cette remarque, M. Rozès confirme qu'un travail est fait à l'heure actuelle, de manière très précise avec les services de la trésorerie générale (l'état de l'actif va être apuré) et en collaboration avec Monsieur Thomas Arquier (siège du Conservatoire).

Il indique qu'en 2026, une programmation pluriannuelle sur les renouvellements des instruments de musique devrait être au point.

A la lecture des derniers chiffres, on pourrait arriver à consacrer une enveloppe de 100 000 € pour les instruments de musique, ce qui serait une bonne nouvelle.

La Chorale du « Lo Bolegason » amène une recette de 14 994€ (153 inscrits x 98€). Une convention sera signée avec cette structure, qui permettra aux élèves du CMDT de bénéficier de cartes d'adhérents gratuites du Bolegason (valeur 18€ et qui correspondent -c'est un hasard- aux frais de dossier au CMDT).

Cette recette, à laquelle il faut rajouter la participation de la CACM (coût calculé en fonction du coût réel). A noter qu'un enseignant est mis à disposition à hauteur de 2.5h/semaine, soit 10h/mois sur 36 semaines.

Le produit des inscriptions dépasse donc le coût du service. Le bénéfice est de 12 238€ (recettes moins dépenses). C'est pourquoi, dans le cadre de cette convention, l'idée sera de reverser environ un quart de cette recette.

M. Rozès fait également un point sur les effectifs de scolarités. Il rappelle qu'en 2025, il y en avait 1919 et en 2026, il y en 2048.

Il rappelle que la facturation s'établit à la scolarité et souligne que les 29 agents du SMIX prenant des cours ont été retirés du nombre de scolarités.

Une autre particularité sur l'antenne de Réalmont, où l'Ensemble Orchestral du Tarn à vocation départementale, fait ses répétitions et dont sa présence était prise en charge par la commune de Réalmont. Il a été considéré qu'on pouvait les considérer au titre du caractère départemental, ce qui a entraîné de fait une baisse des effectifs sur cette antenne.

Une baisse beaucoup plus importante à Gaillac, qui répondait à une vraie demande de ne pas accueillir des publics extérieurs à la Ville (à noter, que les élèves extérieurs déjà inscrits peuvent continuer leur scolarité). La Ville n'arrivant plus à elle seule à financer cette compétence souhaiterait mutualiser à l'échelle de l'intercommunalité, mais cela reste encore compliqué sur ce secteur géographique.

Mme Géraud souligne que l'on attend le renouvellement des équipes municipales pour reprendre des discussions avec les présidents d'intercommunalité, communauté d'agglomération et département du Tarn.

A titre informatif, l'Albigeois a 35 élèves de plus. Si on compare les 2 dernières années, l'effectif se rapprocherait de 710 élèves.

Constat est fait que les effectifs évoluent.

Mme Géraud demande s'il y a d'autres remarques par rapport au ROB et propose à l'assemblée de constater que le débat d'orientation budgétaire a été présenté.

Mais avant, elle souhaite faire un point sur les pouvoirs. Elle rappelle donc que Mme At est représentée par Mme Malroux, Mme Barsalou par M. Vandendriessche, M. Larue par M. Cormignon, Mme Rabou par M. Testas et M. Soriano par elle-même.

Le ROB est constaté à l'unanimité des voix.

3. - Participation des collectivités adhérentes 2026

Mises en avant par le ROB, les participations 2026 des communes et EPCI membres, d'un montant

de 1 984 000€ contribuent à l'équilibre budgétaire à côté de celle du Département du Tarn qui s'établit à 1 810 000€ en 2026.

Contributions des membres BP 2026 selon les scolarités de l'antenne au 05/12/2025											
	Capitation (A)	Participation scolarité (B)	Part Scolarité CD81	Niveau antenne	Enveloppe* intervention CD 81 selon niveau antenne - C	Total participation membre 2026 (A+B-C)	Scolarités de l'antenne de l'adhérents 2026	Pour mémoire 2025			
								Total participation membre 2025	Scolarités sur antenne adhérent 2025	Ecart 2026/2025 effectifs	Ecart 2026/2025 participations
Mts d'Alban	6 427 €	38 325 €	22 743 €	4	28 405 €	16 347 €	31	14 768 €	28	3	1 579 €
Albigeois	83 240 €	767 168 €	455 251 €	1	17 194 €	833 214 €	731	814 252 €	696	35	18 962 €
Brassac	1 289 €	19 024 €	11 289 €	4	16 504 €	3 809 €	18	3 850 €	17	1	-41 €
Carmaux	9 460 €	69 540 €	41 266 €	3	45 340 €	33 660 €	55	33 511 €	59	-4	149 €
CACM	78 275 €	563 118 €	334 164 €	1	2 879 €	638 514 €	666	601 266 €	498	168	37 248 €
Cordes	952 €	32 626 €	19 361 €	4	28 286 €	5 292 €	31	5 018 €	27	4	274 €
Gaillac	15 423 €	195 768 €	116 172 €	2	60 952 €	150 239 €	176	158 307 €	214	-38	-8 068 €
Graulhet	12 461 €	40 034 €	23 757 €	2	9 608 €	42 887 €	28	43 934 €	35	-7	-1 047 €
Mts de Lacauze	7 985 €	44 188 €	26 222 €	4	30 428 €	21 745 €	43	22 885 €	50	-7	-1 140 €
CCTA	28 727 €	283 463 €	168 212 €	2	92 493 €	219 697 €	226	221 647 €	233	-7	-1 950 €
Réalmont	3 379 €	35 470 €	21 049 €	3	23 150 €	15 699 €	28	20 900 €	43	-15	-5 201 €
Vabre	797 €	8 861 €	5 259 €	4	6 761 €	2 897 €	15	3 662 €	19	-4	-765 €
Total :	248 415 €	2 097 585 €	1 244 745 €		362 000 €	1 984 000 €	2 048	1 944 000 €	1 919	129	40 000 €

Enveloppe cible CD81 aide antenne 2025 (20% env. globale) : 362 000 €

Mme Géraud soumet au vote la participation 2026 des collectivités adhérentes au SMIX.

Votée à l'unanimité sans aucune abstention.

4. Autorisation d'engagement des crédits (25%) :

Mme Géraud souligne qu'un point avait été omis à l'ordre du jour, concernant la section d'investissement. Il s'agit de l'autorisation à 25% d'engagement des crédits inscrits dans cette section. Il faut prendre une délibération comme dans les autres collectivités, de pouvoir « consommer » ¼ des crédits en début d'exercice suivant.

Le comité syndical adopte à l'unanimité, l'autorisation à 25% d'engagement des crédits.

5. Ressources humaines :

- ✓ **Protection complémentaire santé :** Au 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics doivent mettre en place une participation individuelle à la complémentaire Santé de leurs agents.

Le Conservatoire s'était rapproché dans un premier temps du CDG81 avec l'objectif d'adhésion à un contrat groupe, dont les garanties sont intéressantes pour les agents et en lien avec la spécificité de leur métier.

Il ressort qu'une majorité d'agents sont adhérents de la MGEN, mutuelle historique des personnels de l'Education nationale et par extension des enseignants des activités artistiques et culturelles des communes et de leurs groupements. Ces agents, par l'intermédiaire de leurs représentants ont unanimement souhaité pouvoir rester adhérents de la MGEN.

Compte tenu de ce souhait, il est proposé aux élus de laisser aux agents du Conservatoire le choix de leur mutuelle Santé, dès lors que cette dernière est labellisée et que l'agent est affilié à la CPAM.

Mme Géraud indique que depuis le 1^{er} janvier 2026, les employeurs doivent mettre en place une participation individuelle à la PSA et donne la parole à M. Rozès.

M. Rozès reprend le commentaire lié à ce point indiqué dans la note de synthèse. Il rappelle que la spécificité des agents du CMDT, qui sont des enseignants, est qu'ils sont affiliés à la Mgen. Ils ne souhaitent pas « sortir » de la Mgen qui gère également le volet prévoyance.

De leur proposer un contrat du Centre de Gestion, les agents avaient l'impression d'être mis à l'écart de ce dispositif pour pouvoir bénéficier d'une aide. Comme beaucoup de collectivités le font, elles choisissent une autre forme de participation, la labellisation. C'est-à-dire, de demander aux agents, pour pouvoir participer à hauteur de 15€ brut, d'avoir une mutuelle labellisée et la Mgen est labellisée, ce qui permettrait de déclencher la participation de l'employeur et de proposer une mesure sociale des agents.

Les autres agents des autres services qui ne sont pas à la Mgen pourront en bénéficier, dès lors que leur mutuelle sera labellisée (harmonie mutuelle, MNT etc...).

Mme Géraud propose donc au vote du comité syndical, que les agents aient la possibilité de choisir leur propre mutuelle et bénéficier ainsi de la participation de l'employeur à hauteur de 15€ brut/mois dès lors qu'elle est labellisée et que l'agent est affilié à la CPAM. Pour les agents à la Mgen il semblerait qu'elle soit affiliée à l'assurance maladie. Ce qui a été constaté lors du dernier CST avec les représentants du personnel.

Adoptée à l'unanimité des voix.

- ✓ **Mise à jour du régime indemnitaire du personnel non enseignant** : Le régime indemnitaire des agents du Conservatoire doit être complété et mis à jour. Il s'agit d'étendre le RIFSEEP à certains grades de la filière culturelle, (cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine et des directeurs d'établissement d'enseignement artistique).

Mme Géraud donne la parole à M. Rozès.

Il précise qu'il y avait 2 délibérations encadrant le régime indemnitaire des agents non enseignants, l'idée serait de compléter pour les autres grades qui sont présents dans la collectivité (agents de conservation du patrimoine et directeur d'enseignement artistique, car depuis juillet 2024, le grade de directeur d'enseignement artistique pour les conservatoires labellisés par le Ministère de la Culture, les CRR ou CRD, leur cadre de direction est un grade de la Fonction Publique Territoriale Culturelle). Il faut donc prévoir ce grade sur cette grille déjà existante.

Mme Géraud le soumet au vote.

Voté à l'unanimité des voix.

✓ **Fin des horaires adaptés (cycle 3 de travail) de certains emplois des filières administrative et technique :**

Par délibération en date du 1er octobre 2020, 3 cycles de travail ont été mis en place au sein du Conservatoire. Le cycle n°3 dit "horaires adaptés" a été conçu pour les agents des filières administratives et techniques ou cadres de direction, n'étant dans la capacité de se positionner sur les temps d'horaires classiques de bureau correspondant aux 35 h par semaine prévu par la Loi, en raison de sollicitations horaires tardives (réunions, déplacements), de concerts sur les week-ends ou jour fériés.

Cependant le suivi des heures de travail du cycle 3 nécessite un suivi chronophage et sa mise en place peut conduire à une certaine "dispersion" des heures de travail et de récupération générés. Dans un souci de simplification, il est proposé pour les agents concernés, d'appliquer le cycle de travail n°2 "heures de bureau", avec récupération horaire et/ou défraiement des heures de week-end (indemnités d'astreintes et d'intervention). Le CST du 27 novembre 2025 a acté la suppression du cycle de travail "horaires adaptés".

Mme Géraud donne la parole à M. Rozès.

M. Rozès indique qu'il s'agit plutôt des emplois de la filière technique pour lesquels une délibération avait été prise dans le cadre de l'organisation du temps de travail en 2020, avec la définition de 3 cycles de travail dont 1 cycle qui pose aujourd'hui un problème.

Les agents étaient libres dans la façon de comptabiliser leurs heures et quand ils faisaient plus de 35h/semaine, ils pouvaient récupérer certaines heures et quand ils en faisaient moins, ils en comptaient autant qu'une journée complète (exemple : un agent qui faisait 10h/jour, on considérait qu'il effectuait 7h et quand il faisait 4h/jour, on considérait qu'il avait fait aussi 7h/jour).

M. Testas souligne qu'un agent travaillant 4h et qui en compte 7 c'est incalculable.

M. Rozès répond qu'en effet il était impossible de faire un suivi individuel de ces agents.

L'idée serait de revenir à l'ancien système, à savoir de proposer un système de récupération d'heures à la semaine ou d'une semaine sur l'autre ou d'un mois sur l'autre maximum, ce qui est beaucoup plus facile en matière de gestion au réel.

Proposition est faite donc de mettre fin à ces horaires adaptés du cycle 3 de travail pour revenir à quelque chose de plus conventionnel, au cycle 2 (heures de bureau).

Mme Sénégas demande s'il ne serait pas plus simple d'équiper tout le monde d'un smartphone, qui serait utile pour l'auto-déclaration, pour avoir un suivi des temps. M. Rozès lui demande si elle pense à une sorte de GPS qui gèrerait le temps et le lieu ? M. Rozès n'est pas sûr que ce soit légal et Mme Géraud non plus.

Mme Sénégas rapporte qu'au laboratoire par exemple, un agent en télétravail déclenche l'application et se déconnecte dès qu'il a terminé. Cela peut être un axe à étudier.

M. Vandendriessche souligne que sous cette forme-là, ce serait une assurance d'occupation mais pas forcément de travail et qu'il faut un minimum de confiance.

M. Rozès précise qu'il y a seulement 3 agents qui sont concernés sur 100. Il pense que cela prendrait plus de temps de gérer le système. L'idée est donc de proposer plutôt un cycle 2 de travail en remplacement.

Mme Géraud soumet au vote de l'assemblée du cycle 2 de travail pour le personnel technique.

Adopté à l'unanimité des voix.

Mme Géraud, en profite pour informer l'assemblée qu'elle a reçu la demande de départ prochain à la retraite de M. Frédéric Nael directeur pédagogique du Conservatoire (à/c du 1^{er} septembre 2026) et rappelle que cela fait 5 ans qu'il exerce au sein du Conservatoire. Elle rappelle qu'il a écrit le projet d'établissement et a aidé à la restructuration du Conservatoire en trois pôles. Elle indique qu'un bilan sera fait sur l'avancée de l'évolution du Conservatoire prochainement.

Elle le remercie du travail accompli et que son désir maintenant est de se consacrer plus à la musique pour son plaisir.

Mme Barthe De La Osa demande des précisions sur le recrutement.

Mme Géraud lui répond que ce sera abordé dans les prochains mois et qu'un nouveau directeur sera recruté. L'organisation du recrutement sera mise place rapidement.

M. Vandendriessche dit qu'il n'a pas vu de prévision budgétaire dans le budget et que les annonces dans les journaux professionnels coûtent cher. Il faudrait prévoir une ligne.

Mme Géraud le remercie de sa prévenance. La prévision sera ajustée sur le budget.

6. Affaires générales :

✓ Don d'instruments au Conservatoire :

Le Conservatoire a été contacté en début d'année 2025, dans le cadre du règlement de la succession de Monsieur Maurice SERRES, qui a souhaité à son décès effectuer un leg d'instruments au Conservatoire.

Lors de l'inventaire réalisé par le notaire et le commissaire de justice il a été trouvé et prisé les instruments suivants :

- un synthétiseur sans marque apparente (orgue électronique des années 80) : 60,00 €
- un saxophone soprano Selmer : 400,00 €
- un saxophone Selmer, en l'état : 800,00 €
- une guitare sèche Sintos y Mayor : 50,00 €
- une guitare Gibson électro-acoustique : 600,00 €
- une guitare sèche Imperium : 70,00 €
- un saxophone Selmer argenté : 300,00 €

Il s'agit d'autoriser Mme la Présidente à recevoir pouvoir du Comité syndical afin d'accepter ce leg.

Mme Géraud informe l'assemblée que M. Maurice Serres qui était élève jazz au Conservatoire avait fait un testament en faveur du Conservatoire d'un don d'instruments. A son décès, le notaire a donc contacté le Conservatoire, mais afin de pouvoir accepter ce leg, l'assemblée doit l'autoriser à les intégrer au parc instrumental. Elle rappelle la liste des instruments concernés.

Mme Géraud soumet donc ce point au vote de l'assemblée.

Voté à l'unanimité des voix.

✓ **Dissolution association Résonances :** L'Association Résonances est désormais dissoute par assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2025.

Elle avait pour but de :

- Gérer les stages : encaisser les droits, payer les animateurs et les petites dépenses,
- Soutenir l'activité artistique des ensembles de professeurs du Conservatoire,
- financement de quelques projets artistiques particuliers

L'association n'avait pas de vie interne, plus de réunion du bureau, des membres partis et non renouvelés.

L'assemblée générale a décidé le versement des avoirs et liquidités de l'association au bénéfice du SMIX du Conservatoire. **Leur montant s'établit à 778,65€.**

Il convient d'acter la dissolution de l'association et d'accepter ses avoirs et liquidités.

Mme Géraud donne la parole à M. Rozès.

Il rappelle que l'Association Résonances a été dissoute en mars 2025 par un Conseil d'Administration extraordinaire et qu'il a été décidé que les avoirs restants soient reversés au Conservatoire (778,65€).

Il rappelle que le but de l'Association était de soutenir l'activité artistique des ensembles artistiques des professeurs du Conservatoire, soutenir et encaisser les stages, rémunérer les

animateurs, mais il est vrai que depuis 2/3 ans, cette Association ne se réunissait plus et ne fonctionnait plus, l'idée était donc de la supprimer.

Il rappelle qu'aujourd'hui qu'un travail partenarial avec l'Adda du Tarn a été mis en place depuis 2 ans et qu'il est très important. L'Adda est présente également pour le recrutement des artistes et la gestion des stages.

Mme Géraud soumet donc à l'assemblée d'acter la dissolution de l'Association et de pouvoir accepter ses avoirs et liquidités.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 18h15.

La Présidente,



Eva GÉRAUD